

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

A R R Ê T É

fixant les dates des épreuves du concours
pour le recrutement de deux ingénieurs-élèves des mines
parmi les élèves de Mines ParisTech et Télécom ParisTech
au titre de l'année 2019

Le ministre de l'économie et des finances

- VU le décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié, relatif au statut particulier des ingénieurs du corps des mines ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2012 fixant les modalités de recrutement des élèves de Mines Paris Tech et de Télécom Paris Tech en qualité d'ingénieur-élève des mines ;
- VU l'arrêté du 10 décembre 2018 portant ouverture pour l'année 2019 d'un concours pour le recrutement de deux ingénieurs-élèves des mines parmi les élèves de Mines ParisTech et de Télécom ParisTech ;
- SUR la proposition du chef de service du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

A R R Ê T E :

Article 1^{er}

Les dates des épreuves du concours pour le recrutement de deux ingénieurs-élèves des mines parmi les élèves de Mines ParisTech et Télécom ParisTech sont fixées comme suit :

- Épreuve d'admissibilité les 17, 19, 24 et 25 juin 2019,
- Épreuve d'admission le 26 juin 2019.

Article 2

Le chef du service du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies et le secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 MARS 2019
Le ministre de l'économie et des finances,
Pour le ministre et par délégation,

Ingénieur en Chef des Mines
Adjoint au Chef du Service
du Conseil général de l'Économie,
de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies


Catherine LAGNEAU